

Public ciblé :

Tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHE et les élèves de lycées professionnels

Durée de la formation : 7 heures de face-à-face pédagogique

Nombre de participants : Groupe de 4 à 10 personnes par formateur

Pré-requis :

Titulaire du SST, dans les 24 mois de la formation initiale ou du maintien et actualisation des compétences

Organisation et modalités de la formation :

Cette formation est de deux jours, qui peuvent être non consécutifs, d'une durée permettant la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation, pour répondre aux contraintes de certaines entreprises. Les participants suivront la formation conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Objectifs de la formation :

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention
- Être capable de supprimer/réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses, ou/et les atteintes à la santé
- Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
- Être capable de vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
- Retour sur les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours au sein de l'entreprise
- Promouvoir la prévention des risques professionnels
- De plus cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger article 223-6 du code pénal

Contenus indicatifs de la formation : Tour de table avec retour d'expérience sur les actions menées en prévention ou en secours. Puis, rappel sur :

- Le Sauveteur Secouriste du travail
- Rechercher les dangers persistants pour protéger
- De «protéger» à «prévenir»
- Examiner la victime et faire alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- Les malaises
- Les brûlures
- Les traumatismes
- Les plaies graves et simples
- La victime est inconsciente, et respire
- La victime est inconsciente mais ne respire pas

Modalités d'animation et moyens :

- Un vidéo projecteur et vidéos SST
- Un diaporama explicatif du programme SST
- Un défibrillateur de formation avec accessoires
- Mannequin RCP adulte
- Mannequin RCP enfant
- Mannequin RCP Nourrisson
- Matériels divers entretien mannequins et accessoires
- Matériels réalisations de simulation

Modalités d'animation et moyens :

- Un vidéo projecteur et vidéos SST
- Un diaporama explicatif du programme SST
- Un défibrillateur de formation avec accessoires
- Mannequin RCP adulte
- Mannequin RCP enfant
- Mannequin RCP Nourrisson
- Matériels divers entretien mannequins et accessoires
- Matériels réalisations de simulation

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

L'évaluation est certificative tout au long de la formation, les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST, la délivrance du certificat après évaluation du formateur, valide le stagiaire pour une durée de 24 mois

Une carte SST dématérialisée au format par PDF et par personne est délivrée au participant par l'INRS via le logiciel FORPREV

Un recyclage de sept heures à prévoir après la formation initiale tous les 24 mois date à date. Toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.



Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, le commanditaire devra contacter notre référent handicap en amont de la formation : lionel@pi-formation.com.

Notre politique PSH est disponible sur notre site internet : www.pi-formation.com.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour toutes les formations réalisées en Inter.

Tarifs :

Intra : À partir de 750€ HT par jour, par session.

Inter : À partir de 130€ HT par personne.

Minimum 4 personnes - Maximum 10 personnes par session.